

Cahier de Congrès

Pour le 6^{ième} Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie



À l'université de Sherbrooke

Lors de la 8^{ième} grève générale illimitée étudiante du Québec

9 et 10 avril 2005

Ordre du jour

Ordre du jour proposé par le Comité de coordination de la CASSÉÉ :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Præsidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal des 2 et 3 avril 2005

1.4 Droits de vote

2.0 Tour de table

3.0 Femmes

4.0 Finances

5.0 Évaluation du rapport de force et perspectives

5.1 Plénière

5.2 Délibérante

6.0 Plan d'action

6.1 Plénière

6.2 Délibérante

7.0 Prochains Congrès

8.0 Varia

9.0 Levée

Propositions

3.0 Femmes

1- Qu'il y ait un caucus non-mixte de 45 minutes pour discuter du Congrès masculiniste et pour favoriser la participation étudiante à la manifestation en opposition à ce congrès.

Proposition amené par le Comité de coordination

4.0 Finances

1- Que lorsque toutes les associations étudiantes membres de la CASSÉÉ se seront retirées de la grève, l'on mette un terme aux quinze heures supplémentaires effectuées par la permanente de l'ASSÉ pour la CASSÉÉ une semaine plus tard. Que cette dernière semaine se fasse à raison de 10 heures supplémentaires au-lieu de 15.

Proposition amenée par le Comité de coordination

2- Qu'en plus du prorata selon le nombre de membres, le partage des dépenses de la CASSÉÉ se fasse au prorata de nombre de jours pendant lesquels les associations étudiantes ont été membres.

Proposition amenée par le Comité de coordination

6.0 Plan d'action

1- Que toutes les associations étudiantes membres de la CASSÉÉ envoient leurs revendications au MEQ.

Proposition de l'AGEECLG

2- Que la CASSÉÉ exige du gouvernement qu'il n'annule pas la session et qu'il donne les meilleurs outils aux administrations locales pour le meilleur retour en classe possible.

Proposition de l'AGEECLG

3- Que lorsque toutes les associations étudiantes membres de la CASSÉÉ se seront retirées de la grève, les comités ne soient plus autorisés à effectuer des dépenses et à parler au nom de la CASSÉÉ. Toutefois, que le comité de coordination soit exempté de cette restriction pour qu'il finalise les finances et qu'il prépare le dernier congrès de la CASSÉÉ.

Proposition amenée par le Comité de coordination

4- Que la CASSÉÉ soit considérée comme inactive dès lors que les associations étudiantes qui en sont membres mettent fin à la grève, étant entendu que la CASSÉÉ sera officiellement dissoute à la suite de la conclusion des finances de celle-ci.

Proposition amenée par le comité de coordination

5- Attendu près de six semaine de grève menées par de nombreuses associations membres de la CASSÉÉ;

Attendu que la grève a permis le lancement d'un débat de société autour de l'éducation;

Attendu que de nombreuses associations étudiantes sont retournées en classe tout en rejetant l'entente intervenue entre les fédérations étudiantes et le ministre Fournier;

Attendu que plusieurs associations étudiantes ont signifiées leur refus de l'entente en reconduisant la grève;

Que le Congrès de la CASSÉÉ recommande aux AG d'effectuer un repli stratégique en mettant un terme à la grève pour consolider les avancées réalisées par le syndicalisme étudiant au cours de la lutte, notamment :

- la pratique de la démocratie directe par la tenue d'assemblées générales fréquentes et populeuses;
- la construction d'un mouvement étudiant combatif, notamment par la multiplication des actions de perturbations économiques;
- la mise en lumière de l'incapacité de la FECQ et de la FEUQ à défendre les intérêts matériels et moraux des étudiantes et des étudiants par l'usage de stratégies corporatistes de concertation et de gestion de coupures;
- la preuve faite de la nécessité et de l'efficacité d'une organisation nationale démocratique, indépendante et combative;

Que ces avancées soient discutées en AG.

Proposition amenée par le comité de coordination

6- Que le Congrès de la CASSÉÉ recommande aux assemblées générales de ne pas terminer la grève tant que leur protocole de retour en classe ne sera pas satisfaisant.

Proposition amenée par le comité de coordination

7- Que le Congrès de la CASSÉÉ recommande aux assemblées générales de tenir une journée de grève le 14 avril dans l'objectif de participer massivement à la journée de mobilisation nationale.

Proposition amenée par le comité de coordination

8- Afin de consolider les avancées réalisées par le syndicalisme étudiant au cours de la lutte, que le Congrès de la CASSÉÉ recommande de répondre à l'appel de l'ASSÉ qui organisera un forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat en automne 2005.

Proposition amenée par le comité de coordination